Le 5 avril 2017
Direction des Affaires Civiles, Juridiques et Funéraires
Service Réglementation Administrative
Tél. : 04 42 44 36 06
reglementation-administrative@ville-martigues.fr

ville de Martigues

NUMERO 2017-03

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NOUVELLES DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLER MUNICIPAL

MANDAT 2014-2020

A COMPTER 20 MARS 2017

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
B.P. 60101 – 13692 Martigues Cedex – Tél. 04 42 44 36 06 – Télécopie 04 42 42 10 50

SOMMAIRE

1ère PARTIE

ARRETES MUNICIPAUX DE DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Adjoints au Maire

2ème PARTIE

ARRETES MUNICIPAUX DE DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Conseiller Municipal

1ère PARTIE

ARRETES MUNICIPAUX DE DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Adjoints au Maire

LISTE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX À CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE

DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DES ADJOINTS AU MAIRE

DATE	N°	TITRE	SCE EMETTEUR
15.03.17	206	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à M. Henri CAMBESSEDES 1er adjoint	DACJF
15.03.17	207	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à Mme Eliane ISIDORE 2ème adjointe	DACJF
15.03.17	208	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à M. Florian SALAZAR-MARTIN 3ème adjoint	DACJF
15.03.17	209	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à Mme Sophie DEGIOANNI 4ème adjointe	DACJF
15.03.17	210	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à Mme KINAS 5ème adjointe	DACJF

15.03.17	*211*	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à M. Alain SALDUCCI 6ème adjoint	**DACJF**
15.03.17	*212*	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à Mme Linda BOUCHICHA 7ème adjointe	**DACJF**
15.03.17	*213*	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à M. Patrick CRAVERO 8ème adjoint	**DACJF**
15.03.17	*214*	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à M. Roger CAMOIN 9ème adjoint	**DACJF**
15.03.17	*215*	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à Mme Nathalie LEFEBVRE 10ème adjointe	**DACJF**
15.03.17	*216*	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à M. Jean PATTI 11ème adjoint	**DACJF**
15.03.17	*217*	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à Mme Saoussen BOUSSAHEL 12ème adjointe	**DACJF**

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 206.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT

DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Monsieur Henri CAMBESSEDES

1er Adjoint au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-Verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élu, **Monsieur Henri CAMBESSEDES, 1er Adjoint,**

VU l'arrêté Municipal n° 40-2015 en date du 20 janvier 2015 portant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Henri CAMBESSEDES, 1er Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 20 mars 2017
Notifié le 22 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12481-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

CONSIDERANT la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, du fait de son statut d'Officier de Police Judiciaire, d'informer sans délai le Procureur de la République dès lors qu'il a connaissance d'une infraction et qu'il est seul habilité à déposer plainte au nom de la Collectivité en tant que représentant de celle-ci,

ATTENDU toutefois qu'il peut déléguer sa compétence en matière de dépôt de plainte à l'un de ses adjoints, conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DELEGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Monsieur **Henri CAMBESSEDES**, 1er Adjoint au Maire, est confirmé dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

ADMINISTRATION GENERALE - AFFAIRES CIVILES ET FUNERAIRES
PREVENTION - SECURITE - ACCES AU DROIT

et notamment dans les domaines suivants :

- Les services dédiés à la Citoyenneté et à la Population ;
- Les Assurances et l'organisation des séances du Conseil Municipal ;
- Les Autorisations d'Occupation du Domaine Public ;
- Le Service Funéraire Municipal et les Cimetières Municipaux ;
- La mise en œuvre de la Sécurité auprès des ERP ;
- Le Développement des Actions locales en matière de Prévention et d'Accès au Droit ;
- La Mise en œuvre des procédures de Vidéoprotection ;
- Le Suivi du Comité "Feux de Forêts" ;
- Les relations avec les différents partenaires publics ou privés ayant en charge des missions de Sécurité Publique et de Sécurité Civile.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12481-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur **Henri CAMBESSEDES** reçoit également **Délégation de Signature** générale pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- Dépôts de plainte ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Monsieur **Henri CAMBESSEDES** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
Le 1er Adjoint au Maire

Monsieur Henri CAMBESSEDES

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12481-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué :

- Monsieur **Charles LINARES**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans les domaines des AFFAIRES FUNERAIRES et des CIMETIERES.**

- Monsieur **Jean-Marc VILLANUEVA**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans les domaines de la SECURITE CIVILE et des RISQUES MAJEURS.**

ARTICLE 5 – ABSENCE OU EMPECHEMENT DU DELEGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Henri CAMBESSEDES**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjoint et des Conseillers Municipaux délégués, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 40-2015 en date du 20 janvier 2015.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12481-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Conseillers Municipaux délégués concernés,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature du 1er Adjoint au Maire,

Monsieur Henri CAMBESSEDES

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature du **Conseiller Municipal délégué aux AFFAIRES FUNERAIRES et CIMETIERES,**

Monsieur Charles LINARES

Signature du **Conseiller Municipal délégué à la SECURITE CIVILE et aux RISQUES MAJEURS,**

Monsieur Jean-Marc VILLANUEVA

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12481-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 207.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT

DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Madame Eliane ISIDORE, 2ème Adjointe au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élue, **Madame Eliane ISIDORE, 2ème Adjointe,**

VU l'arrêté Municipal n° 277-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Eliane ISIDORE, 2ème Adjointe au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 16 mars 2017
Notifié le 17 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12477-AI
Date de télétransmission : 16/03/2017
Date de réception préfecture : 16/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Madame **Eliane ISIDORE, 2ème Adjointe**, est confirmée dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

SPORTS -
ACTIVITES DE LOISIRS ET DE PLEIN AIR - LITTORAL

et notamment dans les domaines suivants :

- La Promotion des sports et le Développement des pratiques sportives ;
- Le Développement des équipements sportifs ;
- Les Relations avec les Associations sportives ;
- Le Développement des Centres d'Initiation Sportive (CIS) ;
- Le Développement et le Suivi des Actions d'Aménagement et de Sauvegarde du Littoral Méditerranéen ;
- La Valorisation des Espaces naturels et maritimes ;
- Le Développement des actions locales en matière d'aménagement des Ports de plaisance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12477-AI
Date de télétransmission : 16/03/2017
Date de réception préfecture : 16/03/2017

...

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Madame **Eliane ISIDORE** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Madame **Eliane ISIDORE** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
La 2ème Adjointe au Maire

Madame Eliane ISIDORE

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12477-AI
Date de télétransmission : 16/03/2017
Date de réception préfecture : 16/03/2017

...

ARTICLE 4 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Eliane ISIDORE**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés personnellement par le Maire.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 5 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 6 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 277-2014 en date du 14 avril 2014.

ARTICLE 8 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature de la 2ème **Adjointe au Maire,**	Le Député-Maire
Madame **Eliane ISIDORE**	Gaby CHARROUX

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12477-AI
Date de télétransmission : 16/03/2017
Date de réception préfecture : 16/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 208.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT

DÉLÉGATIONS de FONCTIONS
ET DE SIGNATURE

A Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN,
3ème Adjoint au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élu, **Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN, 3ème Adjoint,**

VU l'arrêté Municipal n° 278-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN, 3ème Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 21 mars 2017
Notifié le 27 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12487-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Monsieur **Florian SALAZAR-MARTIN, 3ème Adjoint**, est confirmé dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

CULTURE -
DROITS CULTURELS ET DIVERSITE CULTURELLE

et notamment dans les domaines suivants :

- Le Développement des Pratiques Culturelles ;
- Le Suivi de la Politique Municipale mise en œuvre dans les équipements à vocation culturelle ;
- Les Relations avec les associations culturelles ;
- Toutes Actions concourant à la Valorisation, la Sensibilisation du Patrimoine de la Ville de Martigues dans le cadre du label "Ville d'Art et d'Histoire".

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur **Florian SALAZAR-MARTIN** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12487-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

...

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Monsieur **Florian SALAZAR-MARTIN** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
Le 3ème Adjoint au Maire

Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué :

- Madame **Régine PERACCHIA**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine du LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"**.

- Madame **Marceline ZEPHIR**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des PRATIQUES CULTURELLES**.

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Florian SALAZAR-MARTIN**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjoint et des Conseillères Municipales déléguées, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12487-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

...

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 278-2014 en date du 14 avril 2014.

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Conseillères Municipales déléguées concernées,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature du 3ème Adjoint au Maire,

Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée au LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE",**

Madame **Régine PERACCHIA**

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée aux PRATIQUES CULTURELLES,**

Madame **Marceline ZEPHIR**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12487-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 209.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT
DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Madame Sophie DEGIOANNI, 4ème Adjointe au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élue, **Madame Sophie DEGIOANNI, 4ème Adjointe,**

VU l'arrêté Municipal n° 279-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Sophie DEGIOANNI, 4ème Adjointe au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12493-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

Affiché le 22 mars 2017
Notifié le 27 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Madame **Sophie DEGIOANNI, 4ème Adjointe**, est confirmée dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

URBANISME ET CADRE DE VIE

et notamment dans les domaines suivants :

- La Gestion et l'Application des règles du Plan Local d'Urbanisme ;
- L'Application des règles en matière du Droit et de l'Utilisation des Sols ;
- Les Opérations de réhabilitation et de rénovation urbaines ;
- L'Elaboration et l'Evolution des documents d'urbanisme ;
- Les Actions en matière foncière et de réserves foncières ;
- La Gestion de la Taxe Locale de Publicité Extérieure et de la Règlementation Locale de la Publicité.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12493-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

...

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Madame **Sophie DEGIOANNI** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- les actes relatifs à l'instruction, la délivrance et l'évolution des demandes d'utilisation et d'occupation des sols et notamment les courriers, actes et arrêtés pris dans les domaines liés :
  - à la Participation à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol ;
  - aux Certificats d'urbanisme ;
  - aux Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures et déclarations de travaux ;
  - aux Permis de démolir ;
  - aux Demandes de renseignements ;
- les actes relatifs aux opérations de réhabilitation et de rénovation urbaines ;
- les actes relatifs à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme ;
- les actes relatifs à la Taxe Locale de Publicité Extérieure et à la Règlementation Locale de la Publicité ;
- les actes relatifs aux actions en matière foncière et de réserves foncières ;
- les contrats, les conventions et les conventions d'aménagement avec des personnes publiques ou privées ;
- les courriers, actes et arrêtés pris dans les domaines liés :
  - aux Zones d'aménagement concerté ;
  - à l'Attribution de subventions pour le ravalement des façades ;
  - à l'Attribution de subventions pour la réhabilitation de logements ;
  - à l'Attribution de subventions pour la mise en valeur d'une devanture commerciale ;
- les courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12493-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

...

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Madame **Sophie DEGIOANNI** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
La 4ème Adjointe au Maire

Madame Sophie DEGIOANNI

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée :

- Monsieur **Jean-Luc COSME**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1, **dans le domaine de la DELIVRANCE DES DROITS ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME.**

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Sophie DEGIOANNI**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjointe et du Conseiller Municipal délégué, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12493-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

...

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 279-2014 en date du 14 avril 2014.

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Le Conseiller Municipal délégué concerné,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature de la 4ème **Adjointe au Maire,**

Madame Sophie DEGIOANNI

Le Député-Maire

Gabi CHARROUX

Signature du **Conseiller Municipal délégué à la DELIVRANCE DES DROITS ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME,**

Monsieur **Jean-Luc COSME**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12493-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 210.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT
DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Madame Annie KINAS, 5ème Adjointe au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élue, **Madame Annie KINAS, 5ème Adjointe,**

VU l'arrêté Municipal n° 280-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Annie KINAS, 5ème Adjointe au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 22 mars 2017
Notifié le 22 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12488-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Madame **Annie KINAS, 5ème Adjointe**, est confirmée dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

ENFANCE - EDUCATION - DROITS DE L'ENFANT - FAMILLES ET SOLIDARITES FAMILIALES

et notamment dans les domaines suivants :

- Le Suivi et la Coordination des Activités liées à l'Enseignement, l'Enfance et la Famille ;
- La Restauration Collective ;
- Le Développement des Activités en lien avec les rythmes scolaires ;
- Le Suivi et le Développement des Structures d'Accueil de l'Enfant et des Seniors ;
- Le Développement des Activités de loisirs et de vacances destinées aux enfants et adolescents ;
- Le Développement des Initiatives en faveur de l'égalité "Homme - Femme".

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12488-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

...

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Madame Annie KINAS reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Madame **Annie KINAS** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
La 5ème Adjointe au Maire

Madame Annie KINAS

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12488-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

...

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée :

- Madame **Anne-Marie SUDRY**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine de la PETITE ENFANCE.**

- Madame **Françoise EYNAUD**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine du DROIT DES FEMMES.**

- Madame **Charlette BENARD**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des SENIORS.**

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Annie KINAS**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjointe et des Conseillères Municipales déléguées, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 280-2014 en date du 14 avril 2014.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12488-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

...

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Conseillères Municipales déléguées concernées,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature de la 5ème Adjointe au Maire,

Madame Annie KINAS

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée à la PETITE ENFANCE,**

Madame **Anne-Marie SUDRY**

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée au DROIT DES FEMMES,**

Madame **Françoise EYNAUD**

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée aux SENIORS,**

Madame **Charlette BENARD**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12488-AI
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 211.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT
DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Monsieur Alain SALDUCCI, 6ème Adjoint au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élu, **Monsieur Alain SALDUCCI, 6ème Adjoint,**

VU l'arrêté Municipal n° 281-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Alain SALDUCCI, 6ème Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 20 mars 2017
Notifié le 21 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12482-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Monsieur **Alain SALDUCCI, 6ème Adjoint**, est confirmé dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

TOURISME - MANIFESTATION - AGRICULTURE - PECHE - CHASSE - COMMEMORATION

et notamment dans les domaines suivants :

- L'Agriculture, la Pêche, la Chasse ;
- Les Relations avec la Défense Nationale ;
- L'Organisation des Commémorations officielles nationales ;
- Les Relations avec l'Office de Tourisme ;
- L'Organisation des manifestations d'intérêt communal à vocation festive et touristique.

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur **Alain SALDUCCI** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12482-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Monsieur **Alain SALDUCCI** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
Le 6ème Adjoint au Maire

Monsieur Alain SALDUCCI

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué :

- Monsieur **Charles LINARES**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des RELATIONS AVEC LA DEFENSE NATIONALE.**

- Madame **Odile TEYSSIER-VAISSE**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des MANIFESTATIONS.**

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Alain SALDUCCI**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjoint et des Conseillers Municipaux délégués, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12482-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 281-2014 en date du 14 avril 2014.

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Conseillers Municipaux délégués concernés,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature du 6ème Adjoint au Maire,

Monsieur Alain SALDUCCI

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature du **Conseiller Municipal délégué aux RELATIONS AVEC LA DEFENSE NATIONALE,**

Monsieur **Charles LINARES**

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée aux MANIFESTATIONS,**

Madame **Odile TEYSSIER-VAISSE**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12482-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 212.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT
DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Madame Linda BOUCHICHA, 7ème Adjointe au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élue, **Madame Linda BOUCHICHA, 7ème Adjointe,**

VU l'arrêté Municipal n° 282-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Linda BOUCHICHA, 7ème Adjointe au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 23 mars 2017
Notifié le 30 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12498-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Madame **Linda BOUCHICHA, 7ème Adjointe**, est confirmée dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

JEUNESSE / CITOYENNETE
EMPLOI - FORMATION - ECONOMIE LOCALE

et notamment dans les domaines suivants :

- Le Développement des Politiques locales concernant la vie quotidienne des Jeunes ;
- Le Développement et Actions en faveur de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle des Jeunes ;
- Le Développement d'Actions en faveur de l'Economie locale.

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Madame **Linda BOUCHICHA** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12498-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

...

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Madame **Linda BOUCHICHA** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
La 7ème Adjointe au Maire

Madame Linda BOUCHICHA

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée :

- Madame **Michèle ROUBY**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine de la FORMATION.**
- Madame **Valérie BAQUÉ**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine de l'ECONOMIE LOCALE.**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12498-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

...

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Linda BOUCHICHA**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjointe et des Conseillères Municipales déléguées, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 282-2014 en date du 14 avril 2014.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12498-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Conseillères Municipales déléguées concernées,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature de la 7ème Adjointe au Maire,

Madame Linda BOUCHICHA

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée à la FORMATION,**

Madame **Michèle ROUBY**

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée à l'ECONOMIE LOCALE,**

Madame **Valérie BAQUÉ**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12498-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 213.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT

DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Monsieur Patrick CRAVERO, 8ème Adjoint au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élu, **Monsieur Patrick CRAVERO, 8ème Adjoint,**

VU l'arrêté Municipal n° 52-2015 en date du 21 janvier 2015 portant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Patrick CRAVERO, 8ème Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 23 mars 2017
Notifié le 28 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12497-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

...

CONSIDERANT la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Monsieur **Patrick CRAVERO, 8ème Adjoint**, est confirmé dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

TRAVAUX - COMMANDE PUBLIQUE
ET SUIVI DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

et notamment dans les domaines suivants :

- Le Développement et la Coordination des actions concernant les travaux engagés par la Ville sur son patrimoine, sa voirie, ses infrastructures et ses espaces verts et forestiers ;
- Les Actes relatifs à tous les Marchés Publics et Délégations de Service Public ;
- Les Actes relatifs au suivi des Marchés Publics de Travaux ;
- Les Actes et le Suivi des Marchés Publics établis selon la procédure adaptée dans les domaines des Services et des Fournitures ;
- Le Suivi et la Coordination des Travaux dans les quartiers de la Ville ;
- Les Relations avec le Syndicat Mixte d'Energie du Département 13 (SMED 13) ;
- La Propreté urbaine.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12497-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

...

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur **Patrick CRAVERO** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Contrats de Délégation de Service Public ;
- Actes d'engagement des Marchés Publics et de leurs pièces annexes ;
- Conventions de groupement de commandes ;
- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Actes d'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

A l'exception :

- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Monsieur **Patrick CRAVERO** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
Le 8ème Adjoint au Maire

Monsieur Patrick CRAVERO

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12497-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

...

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué :

- Monsieur **Loïc AGNEL**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des Travaux dans les Quartiers.**

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Patrick CRAVERO**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjoint et du Conseiller Municipal délégué, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 6 - PRESIDENCE DE COMMISSIONS COMMUNALES PARTICULIERES :

Monsieur **Patrick CRAVERO**, 8ème Adjoint, est désigné pour remplir les fonctions de PRESIDENT dans les Commissions Municipales suivantes :

- Commission d'Appel d'Offres ;
- Commission de Délégation de Service Public.

ARTICLE 7 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12497-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

...

ARTICLE 8 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 9 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 52-2015 en date du 21 janvier 2015.

ARTICLE 10 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Le Conseiller Municipal délégué concerné,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature du 8ème Adjoint au Maire,

Monsieur Patrick CRAVERO

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature du Conseiller Municipal délégué aux Travaux dans les Quartiers,

Monsieur Loïc AGNEL

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12497-AI
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 214.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT

DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Monsieur Roger CAMOIN, 9ème Adjoint au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élu, **Monsieur Roger CAMOIN, 9ème Adjoint,**

VU l'arrêté Municipal n° 284-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Roger CAMOIN, 9ème Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 21 mars 2017
Notifié le 21 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12486-AU
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Monsieur **Roger CAMOIN, 9ème Adjoint,** est confirmé dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

DEPLACEMENTS - CIRCULATION -
SECURITE ROUTIERE - STATIONNEMENT

et notamment dans les domaines suivants :

- Le Développement de toutes actions en matière de Circulation et de Stationnement ;
- Le Développement de toutes actions en matière de Déplacements terrestres et maritimes ;
- Le Suivi et l'Amélioration de la Sécurité Routière ;
- La Mise en œuvre de l'Accessibilité dans l'espace urbain et des Etablissements Recevant du Public (ERP).

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur **Roger CAMOIN** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12486-AU
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Monsieur **Roger CAMOIN** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
Le 9ème Adjoint au Maire

Monsieur Roger CAMOIN

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué :

- Monsieur **Daniel MONCHO**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des NOUVELLES PRATIQUES DE DEPLACEMENT**.

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Roger CAMOIN**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjoint et du Conseiller Municipal délégué, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12486-AU
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 284-2014 en date du 14 avril 2014.

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Le Conseiller Municipal délégué concerné,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature du 9ème Adjoint au Maire,

Monsieur Roger CAMOIN

Le Député-Maire

Gabi CHARROUX

Signature du **Conseiller Municipal délégué aux NOUVELLES PRATIQUES DE DEPLACEMENT,**

Monsieur **Daniel MONCHO**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12486-AU
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 215.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT

DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Madame Nathalie LEFEBVRE, 10ème Adjointe au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élue, **Madame Nathalie LEFEBVRE, 10ème Adjointe,**

VU l'arrêté Municipal n° 285-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Nathalie LEFEBVRE, 10ème Adjointe au Maire,

VU l'arrêté Municipal n° 432-2014 en date du 4 juin 2014 portant désignation de la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Martigues,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 20 mars 2017
Notifié le 21 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12483-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Madame **Nathalie LEFEBVRE, 10ème Adjointe**, est confirmée dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

DEMOCRATIE - VIE ASSOCIATIVE - HABITAT
MAISONS DE QUARTIER

et notamment dans les domaines suivants :

- Le Développement de la Concertation dans le cadre d'instances initiées par la Municipalité ;
- Le Développement d'Actions en coopération avec le tissu associatif local ;
- Le Développement et le suivi des politiques communales en matière d'Habitat ;
- Le Développement et le suivi des Maisons de Quartier et des Centres Sociaux ;
- La Représentation de la Ville dans toutes les Assemblées de Copropriétaires dans lesquelles la Commune doit être représentée.

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Madame **Nathalie LEFEBVRE** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12483-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Madame **Nathalie LEFEBVRE** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
La 10ème Adjointe au Maire

Madame Nathalie LEFEBVRE

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée :

- Madame **Camille DI FOLCO**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine de la VIE ASSOCIATIVE.**

- Madame **Nadine SAN NICOLAS**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine de l'HABITAT.**

- Monsieur **Frédéric GRIMAUD**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX.**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12483-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nathalie LEFEBVRE**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjointe et des Conseillers Municipaux délégués, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 6 - PRESIDENCE DE COMMISSIONS COMMUNALES PARTICULIERES :

Madame **Nathalie LEFEBVRE**, 10ème Adjointe, est désignée pour remplir les fonctions de PRESIDENTE au sein de la Commission Municipale suivante :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Martigues.

ARTICLE 7 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 8 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 9 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés municipaux n° 285-2014 en date du 14 avril 2014 et 432-2014 en date du 4 juin 2014.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12483-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 10 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Conseillers Municipaux délégués concernés,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature de la 10ème Adjointe au Maire,

Madame Nathalie LEFEBVRE

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée à la VIE ASSOCIATIVE,**

Madame **Camille DI FOLCO**

Signature de la **Conseillère Municipale déléguée à l'HABITAT,**

Madame **Nadine SAN NICOLAS**

Signature du **Conseiller Municipal délégué aux MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX,**

Monsieur **Frédéric GRIMAUD**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12483-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 216.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT
DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Monsieur Jean PATTI
11ème Adjoint au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 17-001 du Conseil Municipal en date du 3 février 2017 confirmant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues suite au décès de Monsieur Alain LOPEZ, Adjoint au Maire,

VU la délibération n° 17-002 du Conseil Municipal en date du 3 février 2017 portant élection et désignation de Monsieur Jean PATTI comme 11ème Adjoint au Maire de la Ville de Martigues,

VU l'arrêté municipal n° 547-2014 en date du 25 juin 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Isabelle EHLE, Conseillère Municipale,

VU l'arrêté municipal n° 58-2015 en date du 26 janvier 2015 portant délégations temporaires de fonctions et de signature à Monsieur Jean PATTI, Conseiller Municipal,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12494-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

Affiché le 22 mars 2017
Notifié le 24 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

...

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DELEGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Monsieur **Jean PATTI**, 11ème Adjoint au Maire, reçoit **Délégation de Fonctions** pour :

GRANDS PROJETS - BUDGET - PERSONNEL

et notamment dans les domaines suivants :

- Le Développement et le Suivi des Grands Projets du mandat ainsi que leur évaluation ;
- Le Suivi du Budget de la Ville et de toutes les initiatives d'actions locales ayant une incidence sur son équilibre ;
- Les Actes liés à la Comptabilité Publique de la Collectivité Locale ;
- Les Actes liés au Personnel Communal, au développement des Ressources Humaines et à la Formation des Personnels ;
- Les Actes liés à l'action sociale à destination des Personnels Communaux.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12494-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

...

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur **Jean PATTI** reçoit également **Délégation de Signature** générale pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- Documents relatifs à l'exercice budgétaire ;
- Arrêtés relatifs au personnel communal ;
- Lettres de recrutement du personnel communal ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Monsieur **Jean PATTI** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
Le 11ème Adjoint au Maire

Monsieur Jean PATTI

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12494-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

...

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint délégué :

- Madame **Isabelle EHLE**, Conseillère Municipale, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans les domaines du Personnel et du Suivi des documents relatifs à l'exécution budgétaire.**

ARTICLE 5 – ABSENCE OU EMPECHEMENT DU DELEGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Jean PATTI,** tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjoint et de la Conseillère Municipale déléguée, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés municipaux n° 547-2014 en date du 25 juin 2014 et n° 58-2015 en date du 26 janvier 2015.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12494-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

...

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- La Conseillère Municipale déléguée concernée,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature du 11ème Adjoint au Maire,

Monsieur Jean PATTI

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature de la Conseillère Municipale déléguée au Personnel et au Suivi des documents relatifs à l'exécution budgétaire,

Absente pour raisons de santé

Madame Isabelle EHLE

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12494-AI
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 217.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT
DÉLÉGATIONS de FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Madame Saoussen BOUSSAHEL, 12ème Adjointe au Maire

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014 et déclarant élue, **Madame Saoussen BOUSSAHEL, 12ème Adjointe,**

VU l'arrêté Municipal n° 287-2014 en date du 14 avril 2014 portant délégations de fonctions et de signature à Madame Saoussen BOUSSAHEL, 12ème Adjointe au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

Affiché le 20 mars 2017
Notifié le 21 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12484-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A **compter du 20 mars 2017**, sous notre surveillance et notre responsabilité, Madame **Saoussen BOUSSAHEL, 12ème Adjointe**, est confirmée dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

COMMERCES ET ARTISANAT

et notamment dans les domaines suivants :

- Les Commerces, l'Artisanat et les Professions libérales ;
- La Gestion des marchés, des foires et autres animations commerciales ;
- L'Aide au développement des zones d'activités commerciales et artisanales de la Ville de Martigues.

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Madame **Saoussen BOUSSAHEL** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et règlementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques aux domaines de la délégation, telle que définie à l'article 1,

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12484-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Madame **Saoussen BOUSSAHEL** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
La 12ème Adjointe au Maire

Madame Saoussen BOUSSAHEL

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe déléguée :

- Monsieur **Pierre CASTE**, Conseiller Municipal, aura **délégation de signature** pour tous les documents énumérés à l'article 2, alinéa 1er, **dans le domaine des RELATIONS AVEC LES COMMERÇANTS.**

ARTICLE 5 - ABSENCE OU EMPÊCHEMENT DU DÉLÉGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Saoussen BOUSSAHEL**, tous les actes entrant dans le cadre des délégations, définies à l'article 1, seront signés conformément aux dispositions de l'article 4.

Et, en cas d'empêchement de l'Adjointe et du Conseiller Municipal délégué, par Monsieur le Maire personnellement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12484-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 6 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 7 - RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 287-2014 en date du 14 avril 2014.

ARTICLE 9 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Le Conseiller Municipal délégué concerné,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature de la 12ème Adjointe au Maire,

Madame Saoussen BOUSSAHEL

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Signature du **Conseiller Municipal délégué aux RELATIONS AVEC LES COMMERÇANTS,**

Monsieur **Pierre CASTE**

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12484-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

2ème PARTIE

ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Conseiller Municipal

LISTE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX À CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DU CONSEILLER MUNICIPAL

DATE	N°	TITRE	SCE EMETTEUR
15.03.17	218	Arrêté Municipal portant **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE** à M. Stéphane DELAHAYE Conseiller Municipal	DACJF

Département des
Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Istres

ville de Martigues

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service "Conseil Municipal"

A.M. N° 218.2017

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT
DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Monsieur Stéphane DELAHAYE
Conseiller Municipal

NOUS, Gaby CHARROUX, Député-Maire de la Ville de Martigues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal,

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 constatant l'élection de 43 conseillers municipaux et 12 conseillers communautaires pour la Ville de Martigues,

VU la délibération n° 14-064 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues,

VU le Procès-Verbal de l'élection du Maire et de 12 Adjoints de la Ville en date du 4 avril 2014,

VU la délibération n° 17-001 du Conseil Municipal en date du 3 février 2017 confirmant à 12 le nombre d'adjoints au Maire pour la Ville de Martigues suite au décès de Monsieur Alain LOPEZ, Adjoint au Maire,

VU la délibération n° 17-002 du Conseil Municipal en date du 3 février 2017 portant élection et désignation de Monsieur Jean PATTI comme 11ème Adjoint au Maire de la Ville de Martigues,

Affiché le 20 mars 2017
Notifié le 24 mars 2017
Publié au RAA 2017-03

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12485-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

VU l'arrêté Municipal n° 22-2015 en date du 13 janvier 2015 portant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAHAYE, Conseiller Municipal,

CONSIDERANT que les 12 adjoints de la Ville de Martigues sont tous titulaires de Délégations,

CONSIDERANT que Monsieur le Député-Maire souhaite déléguer particulièrement le domaine du Développement Numérique sur le territoire communal,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration des services publics communaux et assurer les nombreuses missions des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire d'accorder librement des délégations de fonction et de signature dans les domaines de son choix aux adjoints ou conseillers municipaux,

CONSIDERANT, en outre, la volonté de la Ville de s'inscrire aujourd'hui dans une politique de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière, fondée sur l'arrêté du Ministre chargé du budget en date du 3 août 2011,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

A R R Ê T O N S :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS :

A compter du 20 mars 2017, sous notre surveillance et notre responsabilité, Monsieur **Stéphane DELAHAYE**, Conseiller Municipal, est confirmé dans sa **Délégation de Fonctions** pour :

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

et notamment dans les domaines suivants :

- L'aménagement numérique du territoire ;
- Les actions favorisant le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12485-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 2 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE :

Pour l'exercice de ses attributions, Monsieur **Stéphane DELAHAYE** reçoit également délégation de signature générale et permanente pour tous les actes relevant de sa délégation de fonctions tels que :

- Arrêtés individuels et réglementaires du Maire ;
- Contrats et conventions avec des personnes publiques ou privées ;
- Courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances ;
- Bons de commande valant marchés publics ;
- Bons de commande valant modalités d'exécution d'un marché public ;
- et tous documents spécifiques au domaine de la délégation, telle que définie à l'article 1,

A l'exception :

- des Délégations de service public et des Marchés Publics ;
- des Lettres de recrutement du personnel communal ;
- des Arrêtés relatifs au personnel communal.

ARTICLE 3 - SIGNATURE :

La signature par Monsieur **Stéphane DELAHAYE** des pièces et documents énumérés à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué

Monsieur Stéphane DELAHAYE

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12485-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

...

ARTICLE 4 - ABSENCE OU EMPECHEMENT DU DELEGATAIRE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DELAHAYE, tous les actes entrant dans le cadre de la délégation définie à l'article 1 seront signés personnellement par Monsieur le Maire.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces actes seront signés par un adjoint dans l'ordre des nominations (Article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ARTICLE 5 - NOTIFICATION / PUBLICATION / AFFICHAGE :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et affiché en Mairie et Mairies annexes.

ARTICLE 6 - ABROGATION :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal n° 22-2015 en date du 13 janvier 2015.

ARTICLE 7 - EXECUTION :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Trésorier Principal de Martigues,
- Les Directions Municipales concernées,
- Le Cabinet du Maire.

Fait à Martigues, le 15 mars 2017

Signature du Conseiller Municipal délégué,

Monsieur Stéphane DELAHAYE

Le Député-Maire

Gaby CHARROUX

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20170315-CM17_12485-AI
Date de télétransmission : 20/03/2017
Date de réception préfecture : 20/03/2017

IMPRESSION : SERVICE REPROGRAPHIE ☎ 04 42 44 30 56